

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL. 18 / 2020 Bis

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 28 Juillet ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

.Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-M. FRELIER Laurent-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

Procurations : Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M. HERAUD Jean-François.

.Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant élection de trois représentants de la commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de de Retraite Pin et Soleil .

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. ADAM Stéphane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune a une représentation au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Pin et Soleil.

Nombre de représentants : Monsieur le Maire + 2 représentants de la collectivité élus au sein du conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue au 1^{er} tour et relative au 2^e tour . + 2 personnes désignées par monsieur le Maire en fonction de leur compétence dans le champ d'intervention de l'EHPAD dont une est choisie au sein des associations appartenant au collège des personnes âgées ou handicapées dont la liste est arrêtée au 25/04/2005 .

Monsieur le Maire demande au sein du conseil municipal quels sont les candidats potentiels pour les postes des deux représentants de la collectivité : Mme BOUCHER Julie, Adjointe, Mme DEZ Marylène, conseillère municipale et Mme GACNIK Marie-France conseillère municipale.

Monsieur le Maire procède au 1^{er} tour de scrutin /

-Mme BOUCHER Julie : 23 voix

-Mme DEZ Marylène : 23 voix

-Mme GANICK Marie-France : 4 voix

La majorité absolue au 1^{er} tour revient à **Mme BOUCHER Julie et à Mme DEZ Marylène qui sont les deux représentantes élues pour la collectivité.**

Puis Monsieur le Maire propose de **désigner deux représentants hors conseil municipal :**

-M. BUCAIONI Claude

-Mme FILONCZUK Colette

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et adopte à l'unanimité les deux représentants hors conseil municipal ainsi proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand

Maire de PIGNANS